

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Date de révision: 28 juin 2019

Date d'émission: 2 août 2007

No de fiche: 410B-6

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC S1HB (Partie B)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Destiné à former un revêtement à fort pouvoir garnissant sur les surfaces convenablement préparées qui seront exposées à des produits chimiques peu corrosifs et à une abrasion modérée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302
Corrosion cutanée, Catégorie 1C, H314
Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, Catégorie 2, H373 (par voie orale)
Danger pour le milieu aquatique, Aiguë, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 1, H410

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:	H302 H314 H317 H373 H410	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P260 P264 P270 P272 P273 P280 P303/361/353 P304/340 P305/351/338 P301/330/331 P310 P314 P363 P391 P405 P501	Ne pas respirer les brouillards/les aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS/	Classification conformément au SGH
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	20-50	135108-88-2	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 (par voie orale) Aquatic Chronic 3, H412
Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine	25-30	68953-36-6	Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (facteur M 10) Aquatic Chronic 1, H410 (facteur M 1)
Alcool benzylique	10-20	100-51-6	Acute Tox. 4, H302, H332 Eye Irrit. 2, H319
Tétraéthylènepentamine	5-10	112-57-2	Acute Tox. 4, H302, H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	0,1-0,9	1760-24-3	Acute Tox. 4, H332 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
Autres Ingrédients:			
Silice (Quartz)	1-3	14808-60-7	Non classé*

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la zone à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincez les yeux pendant au moins 30 minutes à grande eau. Contacter un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Éviter l'aspiration du vomi. Tourner la tête de la victime sur le côté. Contacter immédiatement un médecin.

Protection des premiers secours: Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Ne pas respirer les brouillards. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves. Les fortes concentrations de vapeur et de brume peuvent causer une violente irritation des yeux et du système respiratoire, des maux de tête, des étourdissements, des nausées et une haleine courte. Nocif en cas d'ingestion. La mise en contact répétée peut sensibiliser la peau ou provoquer une réaction allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Aucune donnée disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut provoquer une émission de : ammoniac, oxydes d'azote toxiques La combustion incomplète peut entraîner l'émission de monoxyde de carbone. L'utilisation d'eau peut entraîner la formation de solutions aqueuses très toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement. Rincer les dernières traces d'éclaboussures avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Ne pas respirer les brouillards/les aérosols. Ne pas contaminer avec du nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation, qui peuvent provoquer la formation de nitrosamine cancérigène. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décapage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	–	–
Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylène-pentamine	–	–
Alcool benzylique	–	–
Tétraéthylène-pentamine	–	–
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	–	–
Silice (Quartz)	(alvéolaire)	0,025

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Valeurs limites biologiques

Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations au-dessous des limites d'exposition. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépoussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc naturel, caoutchouc nitrile, néoprène ou PVC).

Protection des yeux et du visage: Lunettes de protection

Autres: Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte	Odeur	amine
Couleur	havane	Seuil olfactif	n'est pas défini
Point initial d'ébullition	n'est pas défini	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	0%
% volatil (par volume)	0%	pH	n'est pas applicable
Point éclair	122°C	Densité relative	1,25 kg/l
Méthode	données sur les composants	Coefficient (eau/huile)	< 1
Viscosité	8000 cps @ 25°C	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Température de décomposition	n'est pas défini	Solubilité dans l'eau	légèrement soluble
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable	Propriétés explosives	n'est pas défini

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes vives et températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Acides et agents oxydants forts comme le chlore liquide et l'oxygène concentré. Métaux réactifs. Matériaux réactifs aux composés hydroxylés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide nitrique, NOx, ammoniac, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, nitrosamines et autres émanations toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel souffrant d'allergie, d'eczéma ou de problèmes de la peau, peut être affecté par l'exposition.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: Nocif en cas d'ingestion. ETA-mélange = 798,6 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	DL50, rat	449 mg/kg
Alcool benzylique	DL50, rat	1230 mg/kg
Tétraéthylènepentamine	DL50, rat	1400 mg/kg (références croisées)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	DL50, rat	2413 mg/kg

Par voie cutanée: ETA-mélange = 2929 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	DL50, lapin	2000 mg/kg
Tétraéthylènepentamine	DL50, lapin	660 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	DL50, lapin	2009 mg/kg
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	DL50, lapin	2673 mg/kg

Par inhalation: Les fortes concentrations de vapeur et de brume peuvent causer une violente irritation des yeux et du système respiratoire, des maux de tête, des étourdissements, des nausées et une haleine courte. ETA-mélange = 64,4 mg/l (vapeur), > 5 mg/l (brouillards).

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	CL50, rat	> 4,178 mg/l (brouillards)
Alcool benzylique	CL50, rat	11 mg/l (vapeur, ETA)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	CL50, rat	> 1,49 mg/l (brouillards)

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque des brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Risque de lésions oculaires graves.

Substance	Essai	Résultat
Tétraéthylènepentamine	Irritation des yeux, lapin	Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: La mise en contact répétée peut sensibiliser la peau ou provoquer une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Alcool benzylique, Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine: non susceptible d'être mutagène sur les cellules germinales. Tétraéthylènepentamine – Test d'Ames : positif. N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: La respiration prolongée de la silice libre respirable peut laisser une cicatrice sur les poumons, causer la toux, et rendre la respiration difficile. Cela peut conduire à une maladie des poumons, la silicose, qui est un type de fibrose pulmonaire progressive causant l'incapacité et pouvant être fatale. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program américain (NTP) ont classifié la silice comme agent carcinogène pour l'être humain en cas d'inhalation. La silice contenue dans ce produit ne se dissocie pas du mélange et ne devient pas d'elle-même aérogène, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale.

Toxicité pour la reproduction: Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: non susceptibles d'être toxiques pour la reproduction. Tétraéthylènepentamine: non concluant.

STOT - exposition unique: Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine: non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique. Tétraéthylènepentamine, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: manque de données.

STOT - exposition répétée: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion. Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, Tétraéthylènepentamine, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Danger par aspiration: Non classé comme substance toxique en cas d'aspiration. La respiration prolongée de la silice libre respirable peut laisser une cicatrice sur les poumons, causer la toux, et rendre la respiration difficile. Cela peut conduire à une maladie des poumons, la silicose, qui est un type de fibrose pulmonaire progressive causant l'incapacité et pouvant être fatale.

Autres informations: Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Substance	Essai	Résultat
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	96 h CL50 (Poecilia reticulata)	63 mg/l
Alcool benzylique	96 h CL50 (Têtes-de-boule (pimephales promelas))	460 mg/l
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	48 h CE50 (daphnie)	15,4 mg/l
Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine	48 h CE50 (daphnie)	0,1 mg/l
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	CEr50 72 h (algues)	43,9 mg/l
Alcool benzylique	72 h Cl50 (algues)	700 mg/l
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	3 h CE50 (boues activées)	187 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Tétraéthylènepentamine: une résistance à la biodégradation est prévue. Alcool benzylique: facilement biodégradable. N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: s'hydrolyse dans l'eau ou avec l'air humide, en libérant du méthanol et des organosilicones; biodégradation 50% (OCDE 301A 28 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné, Tétraéthylènepentamine, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable. Tétraéthylènepentamine: $\log K_{o/e} < 1$. Alcool benzylique: faible risque de bioaccumulation ($\log K_{o/e} = 1,1$).

12.4. Mobilité dans le sol

Pâte. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Alcool benzylique: produit ayant selon toute probabilité une mobilité très rapide dans les sols. Tétraéthylènepentamine: une mobilité forte dans les sols est prévue.

12.5. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux (appartient à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE). Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: UN2735

TMD: UN2735

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(POLYAMIDOAMINES / CYCLOALIPHATIC AMINES)

TMD: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(POLYAMIDOAMINE / CYCLOALIPHATIC AMINES))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: 8

TMD: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: III

TMD: III

14.5. Dangers pour l'environnement

MARINE POLLUTANT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EmS F-A, S-B, IMDG segregation group 18-Alkalis

ADR: Classification code C7, Tunnel restriction code (E)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND : Non disponible
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1C, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373 (par voie orale)	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes:

- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H312: Nocif par contact cutané.
- H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318: Provoque de graves lésions des yeux.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332: Nocif par inhalation.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 28 juin 2019

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Révision complète pour représenter la nouvelle formulation.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.